



## ***Extrait du Procès Verbal des Délibérations du Conseil Municipal***

*L'an deux mille treize et le mardi 26 novembre 2013*

*Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-l'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune.*

***Etaient présents (22) :*** Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Madame Maud URSULE (départ 21 heures), Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, , Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL, ,

***Etaient absents (8) :*** Monsieur Renélien CABRIOLLE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Madame Roselyne CARDOVILLE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE,

***Etaient excusés(2) :*** Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Aristé ALPHONSE  
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

***Etaient représentés(1) :*** Henriette ALEXIS VAINQUEUR

*Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.*

*Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passée à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :*

***Délibération N° 10-12-2013  
Approbation du projet de construction et plan de financement  
du gymnase de Morne à l'Eau***

*Monsieur le Maire expose à l'assemblée*

*Par délibérations N° 14.05.2009 du 27 novembre 2009 l'assemblée délibérante approuvait à l'unanimité le Plan Pluriannuel des investissements sportifs pour 5 ans.*



Ce document stratégique prévoyait entre autre chose, la construction d'un gymnase sur les exercices 2014-2015.

Après une longue phase de réflexion en interne, une étude de faisabilité a été confiée au bureau d'étude CED afin de définir en 4 phases un programme technique et fonctionnel:

- Phase 1 : définition du projet,
- Phase 2 : élaboration du préprogramme,
- Phase 3 : faisabilité du préprogramme,
- Phase 4 : élaboration du programme servant de base à la consultation des concepteurs.

Cette mission a déjà abouti à la définition d'un préprogramme validé en interne puis d'un programme technique et fonctionnel qui servira de base à la désignation de la maîtrise d'œuvre.

Le gymnase sera implanté sur la parcelle AH 53, à proximité du collège de RICHEVAL. L'accès qui s'effectuera depuis la route Nationale 6 permettra une desserte aisée, à la fois du collège de Richeval, du LEP Gerty Archimède, mais aussi des associations sportives, L'Etoile, Zayen'La, Grippon All Star, etc....

C'est ce préprogramme présenté sous forme synthétique en pièce jointe que le Maire souhaite soumettre à l'approbation de l'assemblée à l'occasion de sa réunion.

Il repose sur :

- Une salle de compétitions aux normes pour 300 places assises (500 debout)
- Une salle secondaire pour des activités connexes
  - Tennis de tables,
  - Judo,
  - Twirling,
  - Échauffement basket et handball ...
- 4 disciplines phares
  - Basket,
  - Handball
  - Volleyball
  - Escrime

Sa polyvalence lui permettra aussi de recevoir des manifestations culturelles.

Le cout d'objectif de cette opération dont la réalisation s'étendrait après bouclage du plan de financement sur les exercices 2014-2015, est donc fixé au montant de 5 777 521,71 € TTC dont une SHON maximum à ne pas dépasser de 2 710.55 m<sup>2</sup>

La surface totale sera de 2357 m<sup>2</sup> dont 2192 m<sup>2</sup> de surface utile.

Conformément à la loi MOP, la collectivité s'attèle à définir les conditions de réalisation de ce projet.

Afin de mener à bien ce projet, Le Maire propose le plan de financement suivant

ETAT (CNDS)	20 % : 1 155 504.34 €
Conseil Régional	30 % : 1 733 256.51 €
Conseil Général	20 % : 1 155 504.34 €
Commune	30 % : 1 733 256.51 €



Le Maire demande au conseil municipal, d'approuver le projet de gymnase de la ville de Morne-À-L'eau et le plan de financement correspondant.

Il demande aussi à l'assemblée de l'autoriser à solliciter les subventions auprès des organismes prévus au plan.

*Vu le projet de construction du gymnase de la ville de Morne-À-L'eau  
Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire  
Et après en avoir délibéré*

*Décide :*

*Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le programme de construction du gymnase de la Ville de Morne-À-L'eau*

*Article 2 : d'approuver le plan de financement tel qu'il lui a été proposé*

*Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des organismes intégrés au plan sur la base d'une autorisation de programme sur deux exercices.*

*Article 4 : de préciser que les inscriptions budgétaires se feront en fonction des financements obtenus et qu'en conséquence le présent plan est susceptible de modification*

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal  
Pour expédition certifié conforme  
Fait à Morne-À-L'eau, le 26 novembre 2013*

*Le Maire,*

